



High-Level Plenary Meeting of the General Assembly to address the human rights abuses and violations being committed in the DPRK

New York, le 20 mai 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse vous remercie pour l'organisation de cette réunion de haut niveau consacrée à la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée. Nous remercions également la Sous-Secrétaire générale aux droits de l'homme ainsi que la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme en RPDC de leurs exposés. Nous saluons particulièrement les témoignages des représentants de la société civile.

La Suisse reste préoccupée par les violations graves et systématiques des droits de l'homme et d'éventuels crimes contre l'humanité commis en RPDC. La liste de ces violations reste longue : détention arbitraire, torture et disparition forcée vers des camps de prisonniers politiques, contrôle strict des médias et promulgation de lois limitant sévèrement la liberté de rechercher, recevoir et répandre des informations, ainsi que privation importante de nourriture, de soins de santé, d'accès à l'eau et à des services d'assainissement.

Nous rappelons les obligations de la RPDC de mettre fin immédiatement à toutes les violations et de respecter ses obligations internationales. Nous soulignons également l'obligation de la RPDC de protéger les droits de l'homme de ses citoyennes et citoyens rapatriés et exhortons tous les États à respecter le principe de non-refoulement.

Enfin, la population de la RPDC a le droit de vivre dans la justice et la dignité. L'établissement de la redevabilité est essentiel pour faire respecter l'État de droit et garantir les droits des victimes. Cela nécessite des poursuites pénales, des réparations, ainsi que des mesures non judiciaires telles que la recherche de la vérité et des réformes institutionnelles, tout en plaçant les victimes au cœur de ces processus. Nous exhortons la RPDC à mener des enquêtes sur ces crimes afin de mettre un terme à l'impunité.

Monsieur le Président,

Pour la Suisse, qui s'engage depuis plus que sept décennies en faveur de la paix sur la péninsule coréenne, notamment dans le cadre de la commission de surveillance des nations neutres, mais aussi en tant que présidente du comité de sanctions 1718 au Conseil de sécurité de l'ONU pendant ces deux dernières années, le respect des droits de l'homme et le maintien de la paix dans la région et au-delà, sont étroitement liés. La Suisse rappelle que le recours aux mécanismes des Nations Unies en matière des droits de l'homme est indispensable à cet égard. Le manque d'accès au pays et de données fiables rend toute évaluation actualisée de la situation des droits de l'homme en RPDC extrêmement difficile. Cette opacité est particulièrement préoccupante. La Suisse exhorte ainsi la RPDC à lancer une invitation permanente à tous les rapporteurs spéciaux et à autoriser l'accès sans entrave à son territoire pour les organisations internationales. Elle encourage également la RPDC à accepter une

grande partie des recommandations de l'examen périodique universel de novembre 2024 et veiller à leur mise en œuvre rapide et efficace.

Je vous remercie.